KAPSERA
Société par actions simplifiée au capital de 224.230,74 euros
Siège social : 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux
834 837 346 RCS Bordeaux
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 23 MAI 2025

Monsieur Antoine Drevelle, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), a pris les décisions ci-après.

1. <u>Augmentation de capital social d'un montant nominal de 19.545,45 euros</u>

Le Président rappelle qu'aux termes des 19ème et 20ème décisions unanimes des associés adoptées par acte sous seing privé en date du 7 novembre 2024 (les « **DUA** »), une délégation de compétence lui a été octroyée aux fins de réaliser, en une ou plusieurs fois, une augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 19.545,45 euros, par l'émission de 1.954.545 Actions A à bons de souscription d'actions attachés (dites « **ABSA 2024** », telles que définies dans les DUA) […]

Le Président expose qu'il lui paraît opportun d'user de cette délégation et de décider une augmentation de capital en numéraire […] **par l'émission de 1.954.545 ABSA 2024** à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

[…]

Les fonds provenant des versements en numéraire seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte ouvert à cet effet au nom de la Société dans les livres de la banque BNP PARIBAS.

Les ABSA 2024 nouvelles seront créées jouissance de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux Actions A anciennes.

2. Pouvoir pour formalités

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui y sont relatives.

<u>Pour extrait certifié conforme :</u>



Le Président
Antoine Drevelle